

GUIDE DU RECENSEMENT CITOYEN

Parcours de citoyenneté

3 étapes obligatoires



1

**L'enseignement
de défense**
(classes de 3^e et 1^{re})

2

**Le recensement
à 16 ans en mairie**
ou en ligne pour
certaines communes
(www.service-public.fr)

3

**La Journée
Défense et
Citoyenneté**
(www.majdc.fr)

**La JDC est une étape clé,
à ne pas manquer !**

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) ;
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

SOMMAIRE

1. Généralités	3
A. Principes du recensement	3
B. Présentation de la Journée défense et citoyenneté (JDC)	3
2. Le recensement	4
C. Textes réglementaires	4
D. Modalités	4
E. Les bons réflexes à adopter	5
3. Majdc.fr	7
F. Connexion à l'Espace Mairie	7
G. Trimestres de recensement et dépôt de fichiers	9
H. Demande d'imprimés de recensement sur majdc.fr	11
4. Contacts	12

1. Généralités

A. Principes du recensement

Il permet :

- L'attribution d'un identifiant défense ;
- La convocation des jeunes en JDC ;
- De réunir les conditions nécessaires à un éventuel rétablissement de l'appel sous les drapeaux ;
- La délivrance de l'attestation de recensement ;
- La préinscription sur les listes électorales.

B. Présentation de la Journée défense et citoyenneté (JDC)

Objectifs de la JDC :

- Sensibiliser les jeunes citoyens sur la légitimité de notre défense ;
- Les informer des possibilités de volontariat et d'engagement ;
- Leur rappeler leurs droits et devoirs.

Journée type :

9:00	0:05	Ouverture de la session : discours d'accueil, présentation des encadrants
9:05	0:20	Formalités administratives et techniques
9:25	0:15	Collation / Présentation des animateurs
9:40	0:30	Tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française
10:10	0:10	Point de vue introductif
10:20	1:00	Module 1 - Une défense nécessaire
11:20	0:10	Pause
11:30	1:00	Module 2 - L'organisation de notre défense
12:30	1:15	Départ pour Déjeuner - 12h45 : Déjeuner
13:45	0:45	Activité défense et citoyenneté
14:30	1:00	Module 3 – Soyez engagé
15:30	0:20	Évaluation de fin de journée – remise des certificats
15:50	0:10	Formalités de clôture de session
16:00		Fin de session

Pour information

- La JDC s'effectue entre 8 mois et 1 an après le recensement, mais pas avant d'avoir atteint l'âge de **17 ans**.
- La convocation est automatique, aucune démarche n'est nécessaire.
- Aucune JDC en juillet et août.

2. Le recensement

C. Textes réglementaires

- Loi N° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national
Art. L. 113-1. Tout Français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser.
- Instruction du 5 janvier 2004 relative aux opérations de recensement en vue de l'exécution du service national

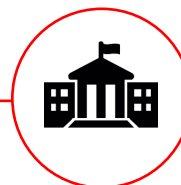
Ces documents sont disponibles sur majdc.fr.

D. Modalités



- Toute personne ayant la **nationalité française**, à partir de **16 ans** ;
- Toute personne ayant obtenu la **nationalité française** entre **16 et 25 ans** ;
- **Obligation** de se recenser au cours du **trimestre** suivant le **16^e anniversaire** ;
- **Régularisation** des jeunes **non recensés** dans les délais légaux possible **jusqu'à 25 ans**.

- Mairie de domicile ;
- Entre 16 et 18 ans, la déclaration de recensement peut être effectuée par le **représentant légal** ;



Documents nécessaires :

- **Livret de famille** ;
- ET**
- **CNI** en cours de validité ;
- OU**

Tout autre document justifiant de la **nationalité française** (passeport, acte de naissance).

E. Les bons réflexes à adopter

o Notice Individuelle

Recto

MINISTÈRE DES ARMÉES
Liberté Égalité Fraternité

NOTICE INDIVIDUELLE (1)

Secrétariat général pour l'administration

Formulaire n° 106-01

Instruction du 03 janvier 2004

Format 21 x 29,7 (page 1/2)

IDENTIFIANT DÉFENSE

N° 1067014

(Cadre réservé à l'administration chargée du service national)

Mode de recensement : Département _____ Commune _____

Numéro d'inscription _____ sur la liste ☐ de recensement ☐ normal(s) ☐ régularisé(s)

État civil : Sexe : M ☐ F ☐

Noms de naissance : _____

Né(e) le _____ à _____

Prénoms : _____

Partir de (Noms de naissance et prénoms) du Parent 1 : _____

Né(e) le _____ à _____

Partir de (Noms de naissance et prénoms) du Parent 2 : _____

Né(e) le _____ à _____

Nationalité : ☐ Française(s) ☐ Française(s) - 2^e nationalité : _____

Adresse : Résidence N° _____ Rue : _____

Code postal _____ Commune (ou pays) : _____

Adresse de rattachement : Domicile N° _____ Rue : _____

Code postal _____ Commune (ou pays) : _____

Coordonnées de contact : Téléphone domicile : _____

Téléphone portable : _____

Adresse e-mail : _____

Situation de famille : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Nombre d'enfants à charge : _____

☐ Autre situation : _____

☐ Pupille de la Nation ☐ Pupille de l'État

Situation scolaire ou professionnelle : Diplôme : _____

Spécialité : _____

Profession : _____

Demande d'exemption : ☐ Demande d'exemption de participation à la journée défense et citoyenneté pour la raison suivante : _____

☐ Titulaire d'une carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » (2) ☐ Handicap reconnu définitivement inapte à participer à la JDC (3)

(1) Cocher les cases utiles et compléter les rubriques.
(2) Joindre la copie de la carte.
(3) Les documents médicaux seront communiqués par le centre du service national et de la jeunesse.

Attention aux erreurs sur cette mention

Demander aux administrés s'ils ont une double nationalité

Mentionner impérativement numéro de téléphone et adresse mail

Exemption : case à cocher – (2) pour titulaires carte mobilité inclusion = joindre une copie de la carte (à nous

▲ Nouvelle version de la Notice Individuelle : NI-106-01-V3 / décembre 2022 (l'administré ne signe plus).

Verso

Formulaire n° 106-01 (page 2/2)

Information sur la protection des données des personnes soumises aux obligations de service national

Les informations collectées lors des opérations de recensement et de la journée défense et citoyenneté (JDC) font l'objet d'un traitement automatisé destiné à l'administration individuelle et la gestion collective des Français soustraits ou ayant été soustraits au service national. Ce traitement permet également de participer à l'inscription d'office sur les listes électorales, en application du 1^{er} du 1^{er} de l'article L. 11 du code électoral.

4 L'inscription et la liste sont l'œuvre des Français soustraits au service national.

Les informations sont conservées jusqu'à l'âge de 25 ans et six mois. Au-delà et jusqu'à l'âge de 90 ans, seules sont conservées les données d'identité, ainsi que celles relatives à la convocation et à la session de la journée défense et citoyenneté.

I - Prévoient accéder, aux fins de consultation et de modification, aux données à caractère personnel et aux informations strictement nécessaires à leur mission, à raison de leurs attributions respectives et dans la limite du besoin d'en connaître, les services du ministère chargé de l'éducation nationale pour la réalisation de statistiques relatives aux totaux d'évaluation des apprentissages des acquis fondamentaux de la langue française.

II - Prévoient être destinataires de tout ou partie des données à caractère personnel et des informations strictement nécessaires à leur mission, à raison de leurs attributions respectives et dans la limite du besoin d'en connaître, les services du ministère chargé de l'éducation nationale pour la réalisation de statistiques relatives aux totaux d'évaluation des apprentissages des acquis fondamentaux de la langue française.

III - Prévoient être destinataires de tout ou partie des données à caractère personnel et des informations strictement nécessaires à leur mission, à raison de leurs attributions respectives et dans la limite du besoin d'en connaître, les services du ministère chargé de l'éducation nationale pour la réalisation de statistiques relatives aux totaux d'évaluation des apprentissages des acquis fondamentaux de la langue française.

IV - Prévoient être destinataires de tout ou partie des données à caractère personnel et des informations strictement nécessaires à leur mission, à raison de leurs attributions respectives et dans la limite du besoin d'en connaître, les services du ministère chargé de l'éducation nationale pour la réalisation de statistiques relatives aux totaux d'évaluation des apprentissages des acquis fondamentaux de la langue française.

V - Prévoient être destinataires de tout ou partie des données à caractère personnel et des informations strictement nécessaires à leur mission, à raison de leurs attributions respectives et dans la limite du besoin d'en connaître, les services du ministère chargé de l'éducation nationale pour la réalisation de statistiques relatives aux totaux d'évaluation des apprentissages des acquis fondamentaux de la langue française.

VI - Prévoient être destinataires de tout ou partie des données à caractère personnel et des informations strictement nécessaires à leur mission, à raison de leurs attributions respectives et dans la limite du besoin d'en connaître, les services du ministère chargé de l'éducation nationale pour la réalisation de statistiques relatives aux totaux d'évaluation des apprentissages des acquis fondamentaux de la langue française.

VII - Prévoient être destinataires de tout ou partie des données à caractère personnel et des informations strictement nécessaires à leur mission, à raison de leurs attributions respectives et dans la limite du besoin d'en connaître, les services du ministère chargé de l'éducation nationale pour la réalisation de statistiques relatives aux totaux d'évaluation des apprentissages des acquis fondamentaux de la langue française.

Les droits d'accès et de rectification prévus aux articles 15 et 16 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE s'appliquent aux données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

Si vous souhaitez obtenir des informations sur les traitements de données personnelles gérés par la direction du service national et de la jeunesse ou exercer vos droits sur vos données personnelles, vous pouvez formuler votre demande après un délai minimum de trois mois suivant votre recensement.

Vous devez joindre à votre demande la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport).

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plateau>).

Information de la personne recensée ou du représentant légal sur les obligations du code du service national.

La personne recensée ou le représentant légal a (tit) informé(e) :

- de l'obligation de faire connaître au centre du service national et de la jeunesse, jusqu'à l'âge de 25 ans, tout changement de domicile d'une durée supérieure à quatre mois d'une part, et de situation familiale et professionnelle d'autre part ;
- de devoir participer à la journée défense et citoyenneté et sur les conséquences qui découlent d'une absence ou d'un retard à la convocation ;
- de la possibilité de demander le changement de date de convocation à la JDC auprès du centre du service national et de la jeunesse ;
- qu'elle doit, dans le cas d'une bi-nationalité, s'adresser au centre du service national et de la jeunesse pour l'application d'une éventuelle convention sur les obligations du service national ;
- de la possibilité de répondre ou de déclarer la nationalité française aux termes des articles 18-1, 19-4, 21-8 et 22-3 du Code civil.

Certification du maire.

Les renseignements inscrits sont certifiés conformes aux documents présentés et aux déclarations de la personne recensée ou du représentant légal.

Le _____

(Cachet, qualité et signature de l'autorité.)

Ne pas oublier de mentionner :

- o La date ;
- o La commune du lieu de recensement ;
- o Le cachet et signature du maire.

- Double nationalité

Selon les conventions internationales, des démarches sont à effectuer en préfecture pour les jeunes recensés. Les binationaux (ou doubles nationaux) doivent être informés de l'existence des conventions internationales lors du recensement.

- Adresse :

En cas de changement, prévenir le CSNJ.

- En cas de décès

Transmettre rapidement l'information au CSNJ (acte de décès)

IMPORTANT

- Recensement obligatoire, même en cas de participation au SNU :

- Diriger l'administré vers les services du CSNJ compétent.

- Attestation de recensement valable :

- Jusqu'à 18 ans pour les examens scolaires ;
- Jusqu'à 17 ans pour le permis de conduire.

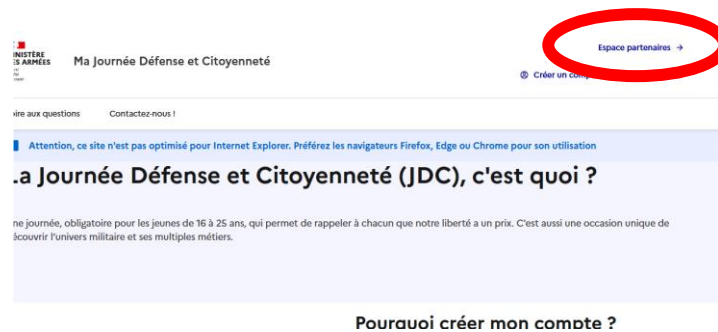
- En cas de perte de l'attestation de recensement ou du CIP :

- Contacter le CSNJ.

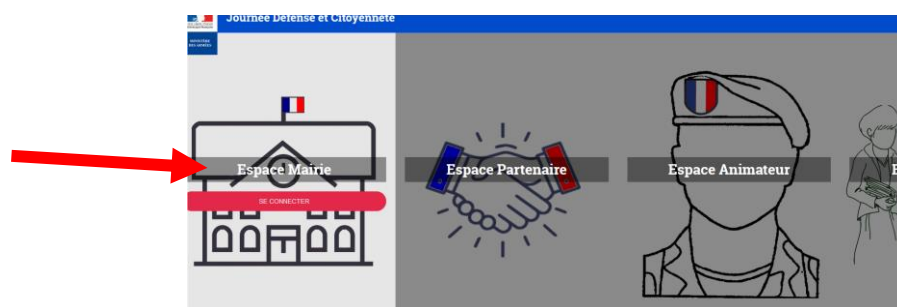
3. Majdc.fr

F. Connexion à l'Espace Mairie

1. Se connecter sur <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>
2. Cliquer sur « Espace partenaires »



3. Puis dans Espace Mairie sur « Se connecter »



4. Saisir les informations demandées : (nom de la commune, identifiant et mot de passe)

Espace Mairie

Connexion à l'espace mairie

Vous avez déjà un compte. Identifiez vous

Commune * ⓘ
Code INSEE ou Nom de votre commune

Identifiant du compte *
Identifiant de votre compte

Mot de passe *
Votre mot de passe

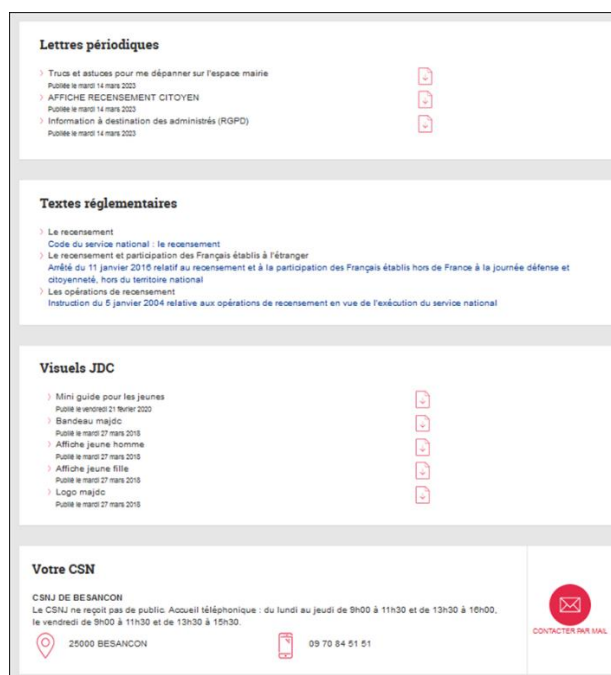
☐ Je ne suis pas un robot 
Confidentialité - Conditions

[Accéder à mon espace Mairie](#)

[Modification du mot de passe de l'agent mairie](#)

[Je n'ai pas de compte](#)

5. L'écran d'accueil propose différents documents relatifs au recensement (réglementation, tutoriels, supports de communication...).



Information

Vous y retrouverez également nos coordonnées.

Exemple de support à distribuer à l'administré lors du recensement :



Possibilité pour l'administré de créer son compte sur majdc.fr environ **6 mois après le recensement** ou dès réception d'un mail du ministère des Armées. Dans ce cas, il devra télécharger sa convocation sur son espace. Dans le cas contraire, celle-ci sera envoyée par voie postale.

G. Trimestres de recensement et dépôt de fichiers

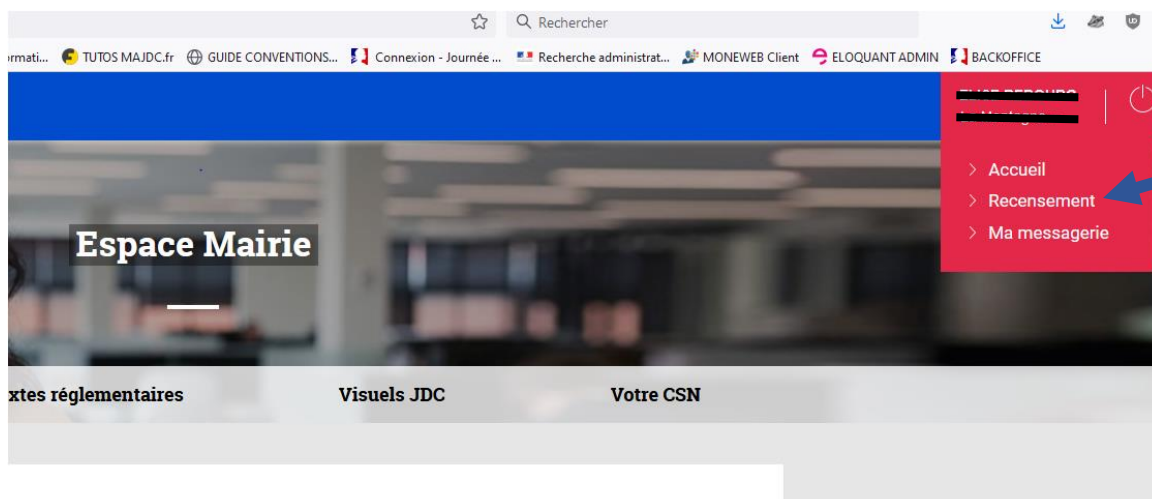
Le recensement doit être envoyé dès le début du mois suivant le trimestre concerné (art R111-9 du Code du service national).

CALENDRIER DE RECENSEMENT CITOYEN

TRIMESTRES de RECENSEMENT	DEPOT VIA MAJDC.FR
1ER TRIMESTRE JANVIER/FEVRIER/MARS	AVRIL
2E TRIMESTRE AVRIL/MAI/JUIN	JUILLET
3E TRIMESTRE JUILLET/AOUT/SEPTEMBRE	OCTOBRE
4E TRIMESTRE OCTOBRE/NOVEMBRE/DECEMBRE	JANVIER

Privilégier l'envoi des fichiers par voie dématérialisée (majDC.fr), sinon par courrier (pour les mairies n'ayant pas de logiciel de recensement).

1. Depuis l'Espace Mairie, cliquer sur « Recensement »



2. Puis cliquer sur « Déposer un fichier »

Périodes de recensement

Recensement 2ème trimestre 2023 Période de dépôt de fichiers du 01/07/2023 au 30/09/2023	PEC Terminée	Liste
Recensement 1er trimestre 2023 Période de dépôt de fichiers du 01/04/2023 au 30/06/2023	PEC Terminée	Liste
Recensement 4ème trimestre 2022 Période de dépôt de fichiers du 01/01/2023 au 31/03/2023	Non reçu	Liste des fichiers Déclarer un

3. Sélectionner le type de fichiers à déposer et cliquer sur « Chargement du fichier », puis « Déposer »

Dépôt d'un fichier

Type de fichier *

☐ Fichier de recensement de type PECOTO
 ☐ Fichier d'un autre type (PDF, JPG, PNG)

[Chargement du fichier *](#)

Description du fichier *

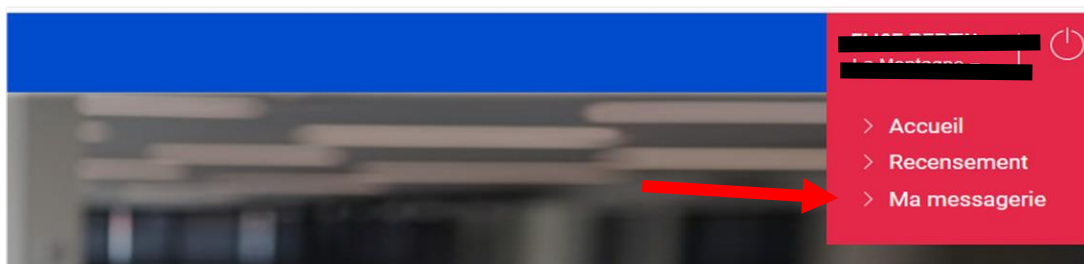
[Déposer](#)
[Annuler](#)

IMPORTANT

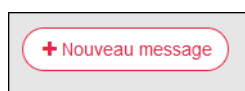
- Le statut du fichier restera « en cours » tant que le CSNJ n'aura pas validé la prise en compte ;
- L'utilisation de caractères spéciaux est interdite, afin de ne pas bloquer l'envoi de vos fichiers PECOTO ;
- Logiciel PECOTO Helper : en cas de mise à jour, prendre contact avec votre service informatique ;
- **ETAT NEANT : ENVOI OBLIGATOIRE** (article 15 de l'instruction sur le recensement).

H. Demande d'imprimés de recensement sur majdc.fr

1. Après connexion à l'espace mairie, cliquer sur « Ma messagerie »



2. Puis sur l'icone



3. Sélectionner l'objet du message : « Demande d'imprimés » et cliquer sur « passer à l'étape suivante »

 A screenshot of the 'Nouvelle demande' (New request) form. The form has a header with a photo of a smiling woman and the text 'Nouvelle demande'. Below this, there is a section titled 'Objet du message *'. Inside this section, there is a text input field containing 'Demande d'imprimés nécessaires aux opérations de recensement'. A red arrow points to this input field. Below the input field, there is a red button labeled 'Passer à l'étape suivante'. Another red arrow points to this button.

4. Cliquez sur l'icône  situé devant le document souhaité. Vous pourrez ainsi télécharger vos documents et les imprimer directement

Indiquez la quantité des documents que vous souhaitez

	Attestation de recensement V1 (à compter du 01/04/2022)
	Liste de recensement
	Liste de recensement – feuillet intercalaire
	Liste des non recensés
	Liste des non recensés– feuillet intercalaire
	Notice individuelle de recensement V1 (avril 2022)

4. Contacts

Serveur vocal :

09.70.84.51.51

Mail :

<https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc#title-11425>